- M. le Maire passe la parole à François Delcombre :

M. le Maire,

La réforme des collectivités territoriales impose à toutes les communes d'appartenir à une communauté d'agglomération en 2013. Dans ce but, le préfet du Val-d'Oise a proposé un découpage sur lequel les communes devront délibérer puis se prononcer les élus membres de la commission départementale de coopération intercommunale.

Dans ce cadre, ne pensez-vous pas que des débats préalables dans nos instances municipales seraient utiles pour apporter des réponses pertinentes à au moins deux questions qui se posent à nous :

- quelle attitude avoir face à l'entrée possible de nouvelles communes dans la Cavam, par exemple Enghien et Sannois ?

- la constitution par la fusion de Val-et-Forêt et du Parisis d'une communauté d'agglomération deux fois et demi plus importante que la Cavam comme proposé par le préfet n'est-il pas un obstacle au développement équilibré de nos territoires ?

M. le Maire répond ainsi :

Un débat a été organisé, à la CAVAM, le 23 mars 2011, bien avant la transmission par le Préfet de son projet de carte intercommunale (suite à la CDCI du 27 avril 2011), à la suite duquel notre communauté d'agglomération a adopté une délibération.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Pour rappel, l'ordre du jour et les séances du Conseil communautaire sont publiques, ce qui est intéressant à rappeler quand on critique le prétendu manque de transparence de notre agglomération.

La CAVAM est la seule intercommunalité du département à avoir engagé cette démarche et organisé un débat au sein de son assemblée délibérante.

S'agissant, plus précisément, de votre question, il y aura bien un débat préalable dans notre assemblée municipale, conformément à la Loi.

En effet, notre commune est amenée à se prononcer sur le projet de carte intercommunale proposée par le Préfet avant le 1er août prochain.

Ce sera la question centrale lors du prochain Conseil Municipal, le 23 juin prochain.

M. Delcombre pense que la délibération du Conseil Municipal est obligatoire mais que des débats en commission doivent avoir lieu avant le Conseil Municipal du mois de juin. Il rappelle, par ailleurs, qu'il devait, avec ses collègues, recevoir les convocations et les comptes rendus de la CAVAM et que rien n'a été fait, en ce sens, depuis plusieurs années.

M. le Maire rappelle que tous ces documents sont consultables sur le site internet de la CAVAM. Ce sont des documents publics ; les conseils communautaires sont aussi publics et chaque habitant a donc le loisir d'écouter les débats et de prendre connaissance de l'ensemble des documents d'études et de décisions. Il rassure M. Delcombre sur le fait que la Commission des Finances aura, bien entendu, à débattre de cette question sur l'intercommunalité, avant le Conseil Municipal du 23 juin prochain.